

CHARTRE DES OFFICIELS

DE LA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

PAS D'OFFICIELS = PAS DE COMPETITION

Etre officiel signifie un engagement personnel et moral dans l'action et la solidarité.
Il se doit d'être exemplaire dans son langage et ses propos envers les nageurs, le jury et le public.
Dès l'instant où un officiel est en compétition, il n'est plus le représentant d'un comité, d'un club,
Il appartient à une équipe : le JURY.

**Faire preuve d'impartialité et de rigueur sans oublier que
Le doute doit toujours bénéficier au nageur**

Être Officiel c'est :

- Respecter les horaires de début des compétitions (composition du jury, débriefing...)
- Traiter chaque compétition comme si c'était la plus importante
- Être moralement et physiquement prêt
- Être exemplaire, respectueux, courtois et équitable
- Être à l'écoute, diplomate et pédagogue
- Prendre des décisions en son âme et conscience
- Connaître les textes réglementaires qui régissent la discipline :
 - Le règlement FINA
 - Les dispositions particulières prises par la FFN
 - Règlements sportifs de la saison
- Respecter une unicité vestimentaire, la tenue blanche est obligatoire
Pantalon ou pantacourt blanc, polo ou teeshirt blanc (**mini shorts et mini jupes interdits**)
- **Les appareils photos et portables sont aussi interdits**
- Ne pas quitter son poste avant la fin de la compétition même si l'officiel n'a pas de nageurs dans sa ligne, rester dans sa ligne durant la compétition
- L'officiel ne doit pas encourager de nageurs
- S'engager à respecter cette charte

Le Juge Arbitre a la possibilité d'exclure un officiel qui ne la respectera pas.

Le juge arbitre est le garant de la régularité de la compétition, c'est à lui qu'il appartient de prendre la décision finale (prononcer la disqualification...)

Les membres du jury ne font que des propositions de disqualification auprès du Juge Arbitre. L'officiel doit être en toute circonstance solidaire des décisions prises

Au moins une session de recyclage sera organisée pour la saison par la ligue et/ou le département. L'officiel doit participer à ces recyclages 1 fois tous les 2 ans.